

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

W21-843747

200442

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)
Matricule : 12621 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Khaef. Mansoor Date de naissance : 29/04/87

Adresse : App 116, Rue Farida O-Ramni 1, G6,
Oujda City

Tél. : 0661198396 Total des frais engagés : 611140 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27 FEV 2024

Nom et prénom du malade : Khadafi Wafa Age : 13 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Rheumatism

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Cap Jada Tanca Le : 27 FEV. 2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 FEV 2018	OZ	1	30000 Dhs	Dr. Mohamed EL-NOUFI PEDIATRE Spécialiste diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca 75, Bd Hassan II, Sidi Ali Khadra-Casablanca Téléphone : +212 66 44 38 57 39

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARCHAND	31/11/40	311,40

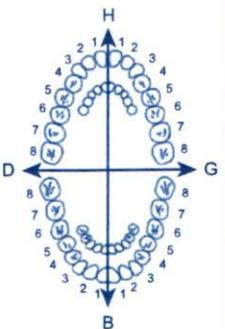
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

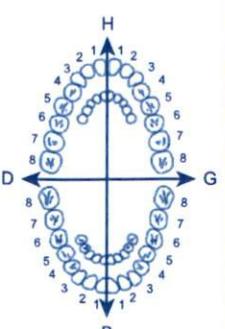
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

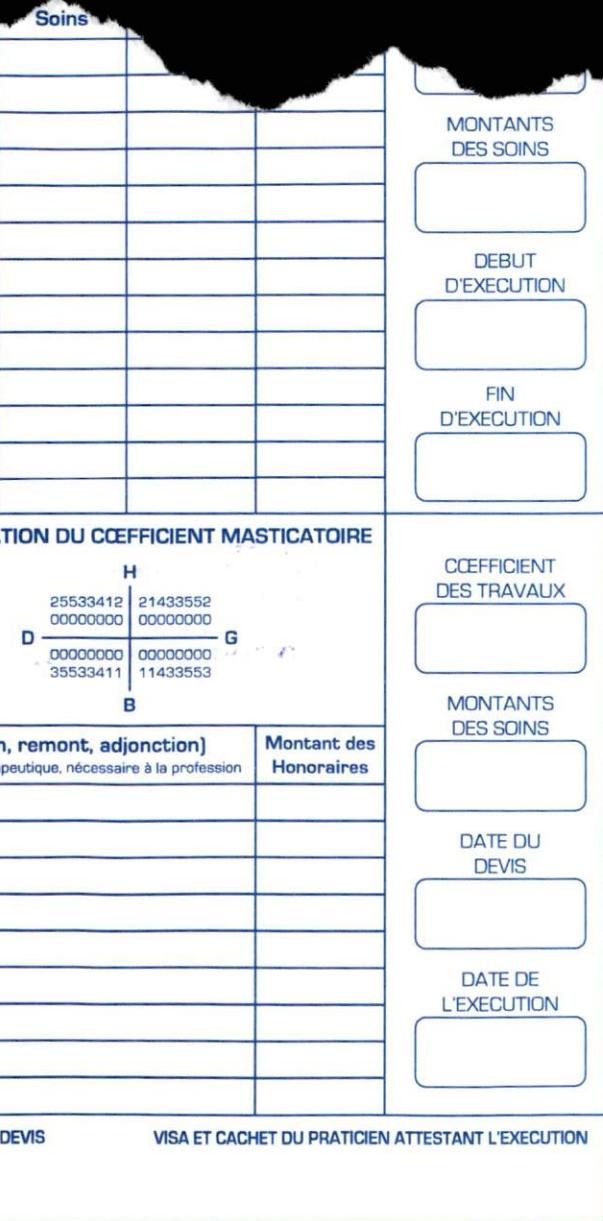
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS



Docteur Mohamed El HOUARI

SPECIALISTE DIPLOME DE LA FACULTE DE

MEDECINE DE PARIS

PEDIATRE

Toxicologie et Pharmacologie Clinique

Asthme de l'enfant

Membre de la société Francisee
de Pédiatrie

SUR RENDEZ-VOUS

الدكتور محمد الهواري

خريج كلية الطب بباريز

اختصاصي في أمراض الأطفال

أمراض التسمم و بحث الأدوية

أمراض الربو للأطفال

عضو في الجمعية الفرنسية لطب الأطفال

بالموعد

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Avaxim 80 Inj b1 ser 0,6 ml
PPV : 203,00 DH
6 118001 081356

Casablanca, le 27 FEV. 2021 الدار البيضاء في

Kiseli hly

40,80

- levofthi ally S.V
2 gouttes 2 fois 1/jm

21,90

- Bntorvent sup S.V
16,60 1 capsule 3 fois 1/jm

- polyestatube S.V
Dose de 18 hly

203,00 Fortes les rhumes et fièvre

AVT XIN 20

S.V

311140
PHARMACE AL ALIA
AL KHADRA
ROUTE AL KHADRA
Casablanca - Maroc

75 شارع المسيرة الخضراء - الدار البيضاء الهاتف : العيادة : 0522 99 57 38 / 0522 99 57 39

75, Bd Al Massira Al Khadra - Casablanca

Téléphone : C. : 05 22 99 57 38 / 05 22 99 57 39 - Fax : 05 22 99 57 40

Dr. Mohamed EL-HOUARI
PEDIATRE
Faculté d'Infirmières de la Faculté de Paris
Casablanca - Maroc
Tél. : 05 22 99 57 40

LEVOPHTA 0,05% رقم الدفعة K1280
Collyre 5ml تاريخ الإنتاج 10-2023
ZENITH PHARMA تاريخ الانتهاء EXP/ 09-2025
NAM N° 728/16DMP/21/NRQr
618001270354 PPV: 70,10 DH
66669



Butovent®
0,04%
~~21,90~~ Salbutamol